

## **Des contrats pour les vacataires de l'UGA : une première avancée (très insuffisante !) qui en appelle d'autres !**

Nous, collectif des vacataires mobilisé.es de l'UGA, avons rencontré jeudi matin la présidence de l'UGA en parallèle d'un rassemblement de soutien où une quarantaine de personnes étaient présentes malgré la pluie. Un rassemblement qui a visiblement fait trembler la présidence vue la manière dont elle s'est barricadée à l'intérieur du bâtiment : la délégation a été invitée à entrer par la porte de derrière, sous le regard des vigiles !

L'objectif du rendez-vous : négocier un contrat de travail permettant de rémunérer décemment et tous les mois les vacataires de l'UGA. Ce contrat, promis par la présidence lors de notre première rencontre le 2 mars dernier, nous a laborieusement été transmis la veille à 16h.

Et il reste largement en deçà de nos revendications :

- il ne serait accessible qu'aux doctorant.es non-financé.es : le reste des vacataires devrait continuer de se contenter des actuelles vacances aux contours flous et parfois payées à + 6 mois, à l'exception de quelques 15 heureux.ses élu.es qui auraient été contacté.es par les RH pour se voir proposer un CDD d'enseignement (qu'en est-il des autres?!). On rappelle pourtant que sur l'année 2019/2020, l'UGA a recruté 5969 vacataires d'enseignement.

- il rémunérerait le cours de TD/TP en dessous du SMIC horaire. En effet, comme dans d'autres universités, l'UGA propose une rémunération de 41.41 euros l'heure de TD (qui équivaut légalement à 4.2h de travail effectif). Cela reviendrait à une rémunération de 9.86 euros brut de l'heure soit 1 euro en dessous du SMIC. Aucun problème selon les RH, puisque cette rémunération des vacances est permise par un arrêté dont la dernière révision a été faite le 1er février 2017. Pourtant, en proposant un contrat, la présidence n'est plus soumise à la rémunération légale des vacances. Elle a donc le choix de proposer une rémunération décente. Elle se refuse pourtant à en discuter, prétextant un manque de budget. Mais, nous assure-t-on, le Président ira défendre notre malheureuse situation au niveau national : nous voilà rassuré.es !

- il ne prévoit pas de rémunérer, en plus des heures d'enseignement, les heures de recherche effectuées par la part des vacataires inscrite en thèse et sans financement de thèse (= les doctorant.es non-financé.es). Ces doctorant.es non-financé.es, auxquels.ses s'adresse pourtant en priorité le nouveau contrat, devraient continuer d'effectuer leur recherche gratuitement ! Et Yassine Lakhnech de justifier sans sourciller que "La partie enseignement, on est tout à fait d'accord [...] elle doit être rémunérée", en revanche, "pour la partie recherche que je fais pour ma thèse c'est mon choix personnel, c'est pour mon diplôme". Si quelqu'un.e a envie de retrouver le contrat doctoral de notre Président pour vérifier cette folle abnégation, on est preneur.ses !

Un tel manque de considération de la présidence pour l'ensemble des vacataires de l'UGA qui, doit-on le rappeler, font tourner l'université et représenterait 20% des heures d'enseignement effectués (nous n'avons pas les chiffres pour les vacances administratives) est inacceptable.

Nous souhaitons cependant souligner que ce contrat est une première avancée qui n'aurait pas été possible sans l'implication et la mobilisation des vacataires lors de la réunion publique et du rassemblement. Nous avons obtenu le fait que les vacances soient considérées comme un service d'enseignement prévisionnel et non plus "à la tâche" (les heures d'enseignement à faire sur l'année seront définies en amont dans le contrat et leur volume pourra être modifié à la demande du/de la

vacataire uniquement), la mensualisation de la rémunération, les congés maladie et la garantie que ce service d'enseignement n'englobe pas la surveillance et la correction des examens de cours magistraux. C'est une première victoire collective à étendre et à amplifier.

Mais nous ne voulons pas nous arrêter là !

Nous vous convions **mardi 17 mai 2022 au bâtiment Stendhal (amphi 6) à 12h00** afin de faire un retour plus détaillé de la réunion avec la présidence et décider ensemble des suites à donner aux négociations ainsi qu'à la mobilisation et aux moyens d'actions collectifs dont nous pouvons nous doter pour obtenir ce que nous revendiquons :

- la contractualisation et la mensualisation des paiements pour tous les vacataires
- une rémunération décente pour les heures d'enseignement effectuées par les actuels vacataires
- une rémunération pour les heures de recherche effectuées par doctorant.es non-financé.es

Le collectif des vacataires mobilisé.es de l'UGA et le collectif doctorant.es CGT